

**DÉCISION N°2022-34
RELATIVE AUX GARDES ADMINISTRATIVES**

Le Directeur de l'Hôpital du Gier

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 et suivants,

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier,

Vu les articles R2213-7 à R2213-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 6 février 2020 plaçant Mme Gaëlle DESSERTAINE, directeur de l'Hôpital du Gier à compter du 1er février 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le tableau ci-après liste les personnels de direction et d'encadrement de l'Hôpital du Gier autorisés à assurer des astreintes administratives :

NOM	FONCTION
Brigitte BERTHET	Directrice des Soins chargée de la direction des soins
Hervé BLANC	Directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines
Louise LUCET	Directrice adjointe chargée des Affaires financières, du contrôle de gestion et de la clientèle
Frédéric PIANTE	Directeur responsable du système d'information
Thierry ZANONE	Directeur des Soins chargé de la direction de l'IFSI - IFAS
Marie Emmanuelle AVERTY	Directrice adjointe chargée de la Direction des Services Logistiques

Article 2

Délégation est donnée aux personnes citées dans l'article 1^{er} pour signer en lieu et place du directeur, durant les seules périodes de garde :

Hôpital Saint-Chamond

19, rue Victor Hugo
BP 168
42403 SAINT-CHAMOND Cédex
☎ 04 77 31 19 19
Fax 04 77 29 35 06

**Centre de
Rééducation Marrel**

62, rue Léon Marrel
42800 RIVE DE GIER
☎ 04 77 75 25 42
Fax 04 77 75 25 22

**Maison de Retraite
Antoine Pinay**

19, rue Laurent Charles
42400 SAINT-CHAMOND
☎ 04 77 31 15 15
Fax 04 77 31 15 29

**Maison de Retraite
L'Orée du Pilat**

17, route de Farnay
42800 RIVE DE GIER
☎ 04 77 83 02 42
Fax 04 77 83 02 22

**Institut de Formation
en Soins Infirmiers**

1, rue Pétrin Gaudet
BP 168
42403 SAINT-CHAMOND Cédex
☎ 04 77 22 07 15
ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- les demandes de transports de corps des personnes décédées ;
- toutes les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes, des biens et au maintien en fonctionnement des installations de l'Hôpital du Gier ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2022-33 du 21 mars 2022 portant délégation de signature.

Fait à Saint-Chamond, le 29 août 2022

Le Directeur,



Gaëlle DESSERTAINE

Destinataires : - Intéressé(e)s